

**COMPTE-RENDU DE LA 9^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 16 AVRIL 2019 À 13 H 30, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Ariel Franco, Alexandre Galarneau, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi, Mylène Morin, France Perreault, Sébastien Piché et Josianne Rey
Absences confirmées	:	Annick Cyr, Frédéric Pellerin et Alayn Prud'homme
Invités	:	Jean-Michel Cardin, Sonia Ducharme-Beausoleil et Jean-Luc Trussart
Présidence d'assemblée	:	Hélène Bailleu
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

9.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 13 h 34.

On souligne le retour de madame Hélène Bailleu à la commission des études et celle-ci fait part aux membres de son enthousiasme à poursuivre la présidence de cette instance.

9.2 Adoption de l'ordre du jour

CDEL190416-01

Sur une proposition de madame Josianne Rey, dûment appuyée par madame Joselle Baril, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Projet d'ordre du jour

- 9.1 Identification et constatation du quorum
- 9.2 Adoption de l'ordre du jour
- 9.3 Présentation de rapport de libération de tâche
 - 9.3.1 Utilisation innovante de nématodes en laboratoire de sciences
Présenté par : Jean-Michel Cardin
- 9.4 Adoption du compte-rendu de la commission des études du 12 mars 2019
- 9.5 Adoption du compte-rendu de la commission des études du 2 avril 2019
- 9.6 Suivi du compte-rendu de la commission des études du 12 mars 2019
- 9.7 Suivi du compte-rendu de la commission des études du 2 avril 2019

- 9.8 Autoévaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
Présenté par : Sébastien Piché et Marco Guilbault
 - 9.8.1 Formuler un avis au conseil d'établissement
 - 9.8.2 Nomination d'un sous-comité de la commission des études

- 9.9 Présentation des balises pour l'application des différents types de préalables absolus, relatifs et corequis.
Présenté par : Sébastien Piché

- 9.10 Avis à formuler au conseil d'établissement pour les modifications apportées aux Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière
Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil

- 9.11 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme de Design d'intérieur (570.E0)
Présenté par : Jean-Luc Trussart

- 9.12 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0)
Présenté par : Jean-Luc Trussart

- 9.13 Autres points

- 9.14 Information
 - 9.14.1 Rapport en lien avec le mandat donné par le conseil d'administration sur la gouvernance
 - 9.14.2 Récipiendaires – Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec
 - 9.14.3 Mention d'honneur de l'AQPC

- 9.15 Prochaine rencontre : Mardi 14 mai 2019 (assemblée ordinaire)

- 9.16 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

9.3 **Présentation de rapport de libération de tâche**

9.3.1 Utilisation innovante de nématodes en laboratoire de sciences

Présenté par : Jean-Michel Cardin

Monsieur Jean-Michel Cardin présente son rapport de libération de tâche qui consistait à trouver un nouvel organisme vivant pour remplacer les daphnies.

Après plusieurs recherches, monsieur Cardin explique que les nématodes *C. elegans* se sont avérés une solution intéressante.

Les membres se joignent à madame Hélène Bailleu pour féliciter monsieur Cardin pour le travail remarquable réalisé dans le cadre de ce projet. Les membres ajoutent que cette pratique a un impact positif sur la pédagogie et permet d'éviter les pertes et c'est très bénéfique pour notre cégep.

On mentionne également qu'il serait intéressant de faire un lien avec cette alternative et les cours de statistiques. Monsieur Cardin confirme que ce serait effectivement très bénéfique et que ce projet pourrait être développé plus largement dans l'avenir.

9.4 **Adoption du compte-rendu de la commission des études du 12 mars 2019**

Les membres soulignent quelques modifications et précisions à apporter au document.

CDEL190416-02

Sur une proposition de madame France Perreault, dûment appuyée par monsieur Éric Lavoie, il est résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 12 mars, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 **Adoption du compte-rendu de la commission des études du 2 avril 2019**

Les membres mentionnent que le contenu ne reflète pas bien les propos qui ont été exprimés lors de la rencontre qui a eu lieu le 2 avril dernier et que certains éléments y sont manquants.

Il est suggéré que les membres soumettent à monsieur Simon-Philippe Lebel, en collaboration avec la secrétaire d'assemblée, leurs propositions de texte pour qu'il puisse colliger les éléments et suggérer un compte-rendu qui résume bien le contexte vécu lors de la dernière réunion.

Le compte-rendu sera adopté à la prochaine rencontre.

On mentionne également que lors de la dernière réunion, des propos ont été tenus concernant le département de Sciences humaines. Selon madame Marie-Pierre Gaudet, coordonnatrice de programme, ces propos seraient faux. De ce fait, afin de rectifier la situation, elle demande des excuses officielles provenant de la présidence de la commission des études. Madame Bailleu mentionne qu'elle prend note de cette information et qu'elle fera le suivi afin de régler cet imbroglio.

9.6 Suivi du compte-rendu de la commission des études du 12 mars 2019

Madame Hélène Bailleu effectue le suivi des points suivants :

- **Point 7.5 : Avis au formuler au conseil d'établissement concernant le rapport préliminaire de Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)**
Le point est à l'ordre du jour de la présente assemblée.
- **Point 7.8 : Difficulté de fonctionnement au CERESO**
Monsieur Rousseau a effectué le suivi auprès de madame Carine Perron à ce sujet.
- **Point 7.9 : Suivi des demandes d'admission 2019-2020**
Le sujet a été abordé lors de l'assemblée du 2 avril dernier. Lorsque les statistiques du 2^e tour seront disponibles, elles pourront être soumises à une prochaine rencontre de la commission des études.
- **Point 7.12 : Travaux du comité d'experts pour la révision du programme Sciences de la nature**
Le comité de programme n'a pas donné d'avis puisque la Fédération des cégeps a effectué un avis dans le même sens. Lorsque celui-ci sera public, l'information pourra être partagée.
- **Point 7.13.2 : Endroits d'impression de documents pour les étudiants**
L'information a été diffusée sur le portail Omnivox et sur les écrans de télévision.

Les membres de la commission des études mentionnent que les étudiants ont affirmé n'avoir rien reçu à ce sujet. Madame Bailleu les informe qu'elle va vérifier cette information.

Les membres ajoutent que les étudiants ne prennent pas connaissance de la plateforme Omnivox et ils ne consultent pas non plus les écrans, ce qui fait en sorte qu'ils échappent des informations. Il est suggéré d'envoyer un MIO aux étudiants pour leur transmettre l'information. Madame Bailleu accueille cette suggestion, mais souligne qu'il est important d'éviter d'inonder les étudiants avec les MIO. Une réflexion sera entamée sur le meilleur moyen de communication pour rejoindre les étudiants.

- **Point 7.14.1 : Nouvelle grille de Design d'intérieur**
Les noms et les numéros de cours seront modifiés selon le devis ministériel.

9.7 Suivi du compte-rendu de la commission des études du 2 avril 2019

Madame Hélène Bailleu fait le suivi du point suivant :

- **Point 8.3**
Demande des membres d'inviter monsieur Marcel Côté, Directeur général, à une rencontre de la commission des études afin de répondre à leurs interrogations concernant la gestion de

l'enveloppe du E, la requête a été envoyée à la direction générale. Nous sommes en attente d'une réponse.

9.8 Autoévaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Présenté par : Sébastien Piché et Marco Guilbault

Monsieur Marco Guilbault étant absent, monsieur Sébastien Piché présente le dossier.

9.8.1 Formuler un avis au conseil d'établissement

Conformément à ce qui est prévu dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption fait une autoévaluation de sa politique au terme de cinq années d'application. Une étude a donc été effectuée par le service des programmes et du développement pédagogique afin d'évaluer l'application de la PIEA. Cette étude conclut qu'il existe plusieurs problématiques concernant l'application de la PIEA et recommande une révision de cette politique en 2019-2020.

Attendu l'autoévaluation de la PIEA qui a été menée par le service des programmes et du développement pédagogique;

Attendu les conclusions du rapport d'autoévaluation;

Attendu la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de L'Assomption.

CDEL190416-03

Sur une proposition de madame Joselle Baril, dûment appuyée par monsieur Pierre Bilodeau-Déry, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption concernant l'autoévaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de mettre sur pied un sous-comité de la commission des études visant à proposer une révision de cette politique.

Adoptée à l'unanimité.

9.8.2 Nomination d'un sous-comité de la commission des études

Après consultation des membres, il est convenu que le sous-comité soit formé de :

- Sébastien Piché, directeur adjoint, Service des programmes et du développement pédagogique
- Marco Guilbault, conseiller pédagogique, SPDP
- France Perreault, technicienne en information, SPDP
- Un représentant du Service de l'organisation et du cheminement scolaires (API) (à nommer)
- Un représentant des Services adaptés (à nommer)
- Simon-Philippe Lebel (formation préuniversitaire)

- Josiane Rey (formation générale)
- Nadine Marchi (formation technique)
- Un représentant de la formation continue (à nommer)
- Alexandre Galarneau (représentant étudiant)

Afin de pourvoir aux postes vacants, monsieur Sébastien Piché propose à ce que l'invitation à participer aux travaux de ce comité soit transmise à toute la communauté. Cette proposition est appréciée par les membres.

Une première rencontre aura lieu avant les vacances estivales et, ensuite, il y aura trois rencontres par session, à compter de l'automne.

9.9 **Présentation des balises pour l'application des différents types de préalables absolus, relatifs et corequis.**

Présenté par : Sébastien Piché

Les programmes d'études comprennent habituellement des préalables qui sont des conditions pour l'inscription des étudiantes et étudiants à certains cours. Par le passé, seuls les préalables absolus (avoir obtenu la note de passage aux cours préalables) et les préalables corequis (devoir suivre deux cours durant la même session) étaient appliqués au collège constituant de L'Assomption. Or, le Collège a récemment adopté une nouvelle grille de cours pour le programme de Techniques d'intégration multimédia qui comprend un préalable relatif et d'autres comités de programme souhaitent appliquer ce type de préalable afin de faciliter le cheminement des étudiantes et des étudiants.

Une revue de la littérature sur le sujet réalisée par le SPDP indique que la plupart des établissements situe le préalable relatif au seuil de 40% ou de 50% comme résultat final (ou encore de l'un ou l'autre, au choix du comité de programme). Une consultation de la régie pédagogique a donné comme résultat la suggestion que le seuil de réussite pour l'application des préalables relatifs soit de 40% ou de 50%, au choix des comités de programme. Finalement, une consultation auprès des responsables de la coordination de département et de programme a mené à une réponse unanime quant à une application uniforme du seuil de 50%.

Attendu l'analyse du service des programmes et du développement pédagogique;

Attendu le résultat des consultations des divers acteurs principalement concernés par la question des préalables;

Attendu la recommandation de la Direction du collège constituant de L'Assomption.

CDEL190416-04

Sur une proposition de madame Joselle Baril, dûment appuyée par monsieur Ariel Franco, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption concernant les balises d'application des préalables suivants :

- Préalable absolu (PA) : avoir réussi ce cours avec une note finale de 60% et plus;
- Préalable relatif (PR) : avoir obtenu une note finale de 50% et plus dans ce cours;
- Corequis (CO) : le cours doit être suivi en même temps que l'autre cours corequis durant la même session, à moins qu'il n'ait été réussi précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

9.10 Avis à formuler au conseil d'établissement pour les modifications apportées aux Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil

Une information a été transmise le 23 février 2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à l'effet d'autoriser le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) à offrir le programme d'études Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) et ainsi ne plus accepter d'inscriptions dans le programme d'études Conseil en assurances et en services financiers. Cet avis souligne également que le programme d'études Techniques de services financiers et d'assurances ne prévoit plus de conditions particulières d'admission.

Attendu les modifications du devis ministériel pour le programme d'études Techniques de services financiers et d'assurances ;

Attendu l'avis favorable de la Direction du Cégep.

CDEL190416-05

Sur une proposition de monsieur Pierre Bilodeau-Déry, dûment appuyée par madame Joselle Baril, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif aux modifications apportées aux Règles d'application du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

9.11 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme de Design d'intérieur (570.E0)

Présenté par : Jean-Luc Trussart

Suite à l'actualisation du programme, une grille de cours révisée du programme a été adoptée à l'automne 2018 par le conseil d'établissement. Or, l'analyse sur la tâche a permis d'identifier une coquille dans la pondération de deux cours de la deuxième session :

- Le cours 520-KVJ-CA – Arts et styles 2: de l'Antiquité au début du XXe siècle avait une pondération de 2-1-1 alors qu'il devait avoir une pondération de 2-2-1.

- Le cours 570-KWA-CA – Projet de design résidentiel 1 avait une pondération de 2-3-2 alors qu'il devait avoir une pondération de 2-2-2.

L'heure de travail personnel de trop au cours 570-KWA-CA est donc transférée au cours 570-KVJ-CA afin de respecter davantage la charge de travail inhérente à chaque cours.

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Design d'intérieur;

Attendu l'avis favorable de la Direction du Cégep.

CDEL190416-06

Sur une proposition de monsieur Ariel Franco, dûment appuyée par monsieur Pierre Bilodeau-Déry, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatif à la révision de la grille du programme de Design d'intérieur.

Adoptée à l'unanimité.

9.12 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision de la grille du programme de Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0)

Présenté par : Jean-Luc Trussart

À la suite de la révision ministérielle du programme, deux nouvelles grilles de cours ont été adoptées par le conseil d'établissement à l'automne pour le programme de *Techniques de services financiers et d'assurance* (anciennement *Conseil en assurances et services financiers*). Depuis, l'élaboration des plans-cadres a permis aux membres du comité de programme de constater certaines redondances de contenu. Les pratiques du CRLA prévoient généralement d'attendre qu'une première cohorte ait diplômé avant de modifier une grille de cours. Cependant, étant donné qu'aucun étudiant n'est inscrit dans cette grille, le comité de programme, dans un souci d'offrir une formation de qualité aux étudiants, a proposé d'apporter dès maintenant certaines modifications :

- Retrait de la compétence 00W9 - *Analyser des produits d'épargne et de placement* et ajout de la compétence 00W6 - *Déterminer l'impact financier de décisions relatives aux finances personnelles* dans le cours 410-TAK-CA *Gestion des finances personnelles*. Ces modifications permettent d'assurer une meilleure cohérence entre les contenus du cours.
- Retrait de la compétence 00W6 - *Déterminer l'impact financier de décisions relatives aux finances personnelles* du cours 410-TAH-CA - *Placements et marchés financiers*. Cette modification vise également à assurer une meilleure cohérence entre les contenus du cours.
- Retrait de la compétence 00T2 - *Collaborer en milieu professionnel* du cours 360-TBA-CA - *Développement des affaires*. Cette compétence sera développée dans le cours 410-TAB-CA *Industrie des services financiers et professions* et 410-TAW-CA - *Leadership et gestion de projet*, et ce, afin de maximiser le développement des deux compétences prévues au cours 360-TBA-CA - *Développement des affaires*.

Enfin, le comité programme a proposé de profiter des modifications précédentes pour modifier le titre d'un cours. À la 2^e session le cours 410-TAE-CA - *Incidences fiscales des produits financiers* a changé de nom pour 410-TAE-CA - *Incidences de la fiscalité*, et ce, afin d'être plus représentatif.

Attendu la révision de la grille de cours du programme;

Attendu l'avis favorable de la Direction du Cégep;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Techniques de services financiers et d'assurances.

CDEL190416-07

Sur une proposition de monsieur Pierre Bilodeau-Déry, dûment appuyée par monsieur Alexandre Galarneau, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption relatif à la révision de la grille du programme de Techniques de services financiers et d'assurances.

Adoptée à l'unanimité.

9.13 Autres points

Suivi – Recrutement au poste de direction du collège constituant de L'Assomption

Madame Hélène Bailleu informe les membres que lors des dernières entrevues de sélection pour le poste de directeur de collège constituant de L'Assomption (DCC), une personne a été sélectionnée, mais ensuite elle s'est désistée. Madame Bailleu précise que le candidat s'est retiré pour des raisons personnelles. Elle fait part aux membres de la suite en ce qui a trait à ce processus.

Monsieur Ariel Franco, qui agit à titre d'observateur au sein du comité de recrutement, confirme que ce dossier évolue dans le même sens que le décrit madame Bailleu.

Observations par rapport à la publicité au CRL

Madame Martine Lavallée mentionne que dans le journal L'Action, un cahier spécial concernant l'emploi dans Lanaudière a été publié. Après avoir pris connaissance du document, madame Lavallée a constaté que le Cégep à Joliette avait acheté une publicité pour promouvoir ses programmes d'études et qu'il n'y a aucune publicité en lien avec le Cégep à L'Assomption.

Madame Bailleu indique qu'effectivement, le Cégep à Joliette a investi dans cette publicité, car il présente une baisse d'admission significative pour cette année. Toutefois, elle précise que l'an prochain, une libération de tâche a été octroyée à L'Assomption pour travailler avec le service des communications pour identifier le meilleur moyen pour publiciser les programmes en difficulté.

Les membres insistent sur le fait qu'il faudrait que toute la communauté travaille en collaboration afin de trouver le meilleur moyen de rejoindre les jeunes qui terminent leurs secondaires afin de leur présenter nos programmes d'études. Madame Bailleu adhère à cette suggestion.

9.14 Information

9.14.1 Rapport en lien avec le mandat donné par le conseil d'administration sur la gouvernance

Le 24 avril prochain, le rapport révisé sur la gouvernance sera présenté au conseil d'établissement par madame Céline Durand. Ensuite, madame Durand présentera ce rapport à une prochaine réunion de la commission des études. À ce moment-là, les membres auront la possibilité de poser leurs questions et de commenter ledit rapport.

Madame Bailleu rassure les membres en précisant que le fonctionnement de la commission des études n'est pas remis en question et que le but de cet exercice est d'intervenir et d'apporter des solutions aux problématiques qui pourraient survenir au niveau des instances.

9.14.2 Récipiendaires – Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec

Les étudiants suivants ont obtenu cette médaille pour leur engagement étudiant :

- Maude Bissonnette – Arts, lettres et communication
Impliquée dans la troupe de théâtre RéAction et L'Auberge.
- Francis Racette-Forget – Arts, lettres et communication
Impliqué dans le Business, le club entrepreneur, dans la troupe de théâtre Réaction, au comité de l'Agence ainsi qu'au sein de l'équipe du Café étudiant.

9.14.3 Mention d'honneur de l'AQPC

Madame Hélène Bailleu informe l'assemblée que madame Nadine Marchi, enseignante en Techniques juridiques, a été choisie par ses pairs pour recevoir la mention d'honneur de l'AQPC. Ce prix lui sera remis le 6 juin prochain lors du banquet qui se tiendra à Rimouski.

9.15 Prochaines rencontres

Pour la nomination de la nouvelle direction générale, une assemblée extraordinaire aura lieu le mardi 23 avril à 19 h 00.

La prochaine assemblée régulière aura lieu le mardi 14 mai 2019 à 13 h30.

9.16 Levée de l'assemblée

CDEL190416-08

La séance est levée à 15 h57.

Madame Hélène Bailleu
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/jb